

Réponse du COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS à l'ENQUÊTE PUBLIQUE relative au
projet de construction de « cabanes » au Lac de Montbel.
(REVISION du PLU de MONTBEL)

Une Réglementation habilement contournée :

Déjà par le passé, la partie à niveau constant du lac a été déclassée de la Zone de Montagne par la volonté des élus locaux de réaliser dans le futur proche un projet d'hôtellerie. Ceci alors que la Loi Montagne aurait dû protéger définitivement le lac de toute urbanisation sur ses berges. Notre association agréée pour la protection des espaces naturels siégeait alors au Comité de Massif de la Région et s'opposait de façon minoritaire à ce déclassement abusif.

Aujourd'hui, nous y sommes, le projet de 30 « constructions » voit le jour. Certes, à travers le PLU, la loi protège l'espace de dérives toujours possibles. Toute nouvelle urbanisation, et nous verrons qu'il s'agit bien d'une urbanisation, nécessite une Révision de ce PLU. On pourrait croire qu'elle a bien lieu de façon réglementaire. Or, il ne s'agit que d'une « Révision allégée », ou bien d'OAP, des procédures aussi peu contraignantes l'une que l'autre. Alors que, dans les faits, on passe de Zones Naturelles devenues vierges de tout aménagement (définies « N ») à des Zones Touristiques et urbanisées (dites « AUL1 ») !

L'acharnement à contourner la loi démontre à l'évidence que la volonté de protection du lac passe après des intérêts privés.

Un camouflage « vert » du projet :

Tout laisse à penser que le projet est « écologique », dans le sens où il participerait à la protection de l'environnement. Il n'en est rien puisque, nous l'avons vu, on passe d'une zone devenue naturelle et riche en biodiversité à une urbanisation. Et ce n'est pas le terme de « cabane » qui cachera ce fait. En effet, autant on peut concevoir l'intégration d'une ou de quelques cabanes dans un milieu naturel, autant quand il s'agit d'une trentaine de cabanes nous considérons un autre problème. Parlons plutôt de camping de luxe, d'hôtellerie ou de village touristique, en tous les cas : d'urbanisation. Il suffit pour s'en convaincre d'imaginer que les constructions sont toutes occupées : avec l'impact de cette surfréquentation, parlerons-nous alors de simples cabanes discrètes ou bien de camping bondé ? Et ce ne sont ni les termes utilisés par « une mode verte » ni les matériaux écologiques employés pour la construction qui réussiront à cacher l'impact important du projet : tolérance limitée d'un espace de biodiversité, bruit, infrastructures lourdes pour l'assainissement, pour l'acheminement des matériaux, de l'énergie, parking évolutif de 60 places...etc. Un peu comme en montagne le « refuge-hôtel gardé » n'a plus rien à voir avec la cabane d'antan, même s'il est fait de matériaux dits « nobles ».

Un impact important donc :

Sur le milieu naturel, l'impact est évident et relevé dans l'étude : les chauve-souris en général et surtout le Murin de Bechstein, la Loutre, le Pie Grièche Ecorcheur, le Gobemouche sont cités comme espèces à « enjeux forts ou modérés ». Ceci pour ne citer que les espèces censées être protégées. Et ce ne sont pas les quelques mètres soit-disant réservés à la tranquillité de la loutre, sur le linéaire en totalité construit des berges, qui empêcheront cette dernière de fuir. Ainsi, dire que le projet constitue une prise en compte de la protection du site en créant la zone Np de la forêt est un leurre. C'est en quelque sorte de manière perverse l'arbre qui cache la forêt. Cette zone officialisée Np existe déjà de fait et se protège toute seule si on n'y touche pas. Que représente l'effort de laisser ce bois intact si cela doit nuire ailleurs ? On pourrait prétexter que le projet a été modifié en épargnant les grands arbres du secteur de l'implantation de cabanes. C'est sans compter que ces cabanes se rajoutent à celles prévues sur les berges (rendement oblige), créant ainsi une succession

ininterrompue de constructions tout autour du lac à niveau constant. Voilà bien une démarche tout à fait perverse.

Sur le milieu humain, les effets du projet seront tout aussi dégradants : un bâtiment d'accueil de 500m² n'a rien d'une cabane ! Des séminaires organisés au profit d'une entreprise privée pourraient tout aussi bien se dérouler actuellement dans la Maison du Lac qui a bien du mal à trouver son utilité mais qui a le mérite d'exister. Les prestations prévues autour de ces « cabanes » n'ont rien à voir avec le concept de cabane : champagne, massages, spas...etc, relèvent davantage du luxe que de la sobriété et viennent « gonfler » un tarif de nuitée qui devient ainsi moins accessible à la clientèle locale. Celle-ci, d'ailleurs, est-elle demandeuse d'une telle infrastructure, elle qui est habituée à un espace naturel vierge, libre, gratuit, accessible à tous, apprécié de tous et respecté de tous ? On peut dire que le tourisme et les activités liées qui se sont développées autour du lac ces dernières décennies sont exemplaires, dans le sens où elles ont permis l'implantation de nombreux petits prestataires locaux à l'échelle d'un respect réel du site.

Une utilisation détournée du lac :

A l'origine, le Lac de Montbel a été créé pour l'irrigation et, accessoirement, la production d'électricité, la partie à niveau constant venant assurer le rôle de réservoir potentiel en cas de manque d'eau. Or, en 30 ans cela n'est pas arrivé, prouvant s'il le faut le bon fonctionnement du lac.

Le projet d'« urbanisation » des rives du lac à niveau constant constituerait une utilisation détournée de celle prévue à l'origine. Elle ne servirait plus l'intérêt général (l'irrigation), mais des intérêts privés (l'hôtellerie). Plus grave, elle remettrait entièrement en cause le rôle de réserve de cette partie du lac en cas de défaillance du système entier d'irrigation. Cette impossibilité de revenir à la fonction initiale de réserve du lac à niveau constant viendrait alors cautionner de façon perverse un autre projet que nous combattons et considérons inutile : le détournement d'une partie de la rivière Touyre pour alimenter le lac !

Conclusion :

En résumé, nous nous opposons à ce projet pour les raisons développées plus haut :

- La protection de l'environnement mise en avant est un leurre. Les intérêts particuliers deviennent une priorité qui devrait être empêchée par une réglementation depuis longtemps mise à mal.
- Les impacts environnementaux et humains ne sont pas ceux de simples cabanes mais plutôt ceux d'une véritable urbanisation camouflée derrière une mode « verte ».
- L'utilité première du lac à niveau constant est définitivement remise en question par ce projet qui la supprime. En ce sens, ce projet ajouté au détournement du Touyre vient parfaire la mise à mal du site apprécié du Lac de Montbel et le détourner de sa destination première.
- Les intérêts privés de ce projet sont mis en évidence de façon perverse, alors que le véritable intérêt public consisterait simplement à pérenniser la protection de l'environnement naturel et humain mis en place de façon équilibrée depuis plusieurs décennies.

Gilbert CHAUBET, pour le CEA